

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de A. HUSNAIN, Conseiller communal, relative à la modernisation et simplification des démarches administratives.

A. HUSNAIN donne lecture du texte suivant :

A. HUSNAIN geeft lezing van de volgende tekst:

L'efficacité des démarches administratives est un élément clé pour le développement économique et la qualité de vie des citoyens. Actuellement, les délais de traitement des permis d'urbanisme à Anderlecht sont excessivement longs, ce qui freine de nombreux projets économiques et résidentiels. Une procédure plus rapide et efficace stimulerait l'économie locale en facilitant l'implantation d'entreprises, la rénovation de bâtiments anciens et la création de logements.

Les délais administratifs actuels dissuadent les investisseurs et les entreprises d'implanter leurs projets à Anderlecht. Une solution serait la réduction des délais de traitement, la simplification des démarches et la digitalisation du suivi des dossiers car de nombreux entrepreneurs préfèrent investir dans des Communes aux démarches plus rapides et efficaces. Je souhaite connaître les délais moyens actuels de traitement des permis d'urbanisme à Anderlecht ? Quels efforts sont faits pour accélérer ces délais ?

Des citoyens souhaitant rénover ou agrandir leur logement subissent des retards administratifs entraînant des coûts supplémentaires et des frustrations. Un traitement plus fluide et transparent permettrait d'améliorer la satisfaction des habitants. Plusieurs Anderlechtois se retrouvent bloqués dans des procédures administratives interminables impactant directement leurs projets de vie.

Existe-il un plan d'action pour réduire leur frustration des citoyens face aux lenteurs administratives ? Comment la Commune peut-elle améliorer la communication avec les citoyens sur l'état de leur dossier ?

Je propose que la Commune d'Anderlecht engage une révision approfondie des procédures administratives en matière d'urbanisme en mettant en place une simplification des démarches, une meilleure coordination entre les services, une digitalisation des processus afin d'offrir un service plus efficace aux citoyens et aux professionnels tout en favorisant l'activité économique et le développement durable de notre Commune.

Monsieur l'Echevin VANDYCK donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen VANDYCK geeft lezing van het volgend antwoord:

L'efficacité de nos services est une priorité et nous veillons à garantir un équilibre entre rapidité de traitement, conformité réglementaire et transparence des procédures.

Les délais de traitement des permis d'urbanisme sont encadrés par le « Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire » (CoBAT), qui définit des procédures précises avec des délais variant de 75 à 160 jours, selon la nature des demandes. Il est important de rappeler que ces délais sont fixés par la Région et doivent être respectés par toutes les Communes bruxelloises.

À Anderlecht, nous avons pleinement conscience de l'impact que ces délais peuvent avoir sur les citoyens et les porteurs de projets. C'est pourquoi nous avons engagé un travail d'optimisation des processus internes et poursuivons nos efforts pour renforcer les équipes techniques, en tenant compte des réalités budgétaires et des contraintes administratives. Nous veillons également à ce que chaque dossier soit instruit avec rigueur et professionnalisme, afin de garantir des décisions solides et sécurisées sur le plan juridique.

L'amélioration de la communication avec les citoyens est un axe majeur pour notre action. Les demandeurs sont systématiquement informés de l'évolution de leur dossier via e-mail, courrier, et la plateforme « Open Permit », accessible sur le site de la Commune.

Par ailleurs, nous poursuivons le développement des outils numériques. La plateforme « My Permit » permet déjà l'introduction des demandes en ligne, ce qui constitue une avancée significative en matière de simplification administrative. Toutefois, nous sommes conscients que des améliorations techniques restent nécessaires, notamment en ce qui concerne l'intégration des signatures électroniques et la mise en place d'un sceau digital sécurisé sur les documents officiels. Ces évolutions sont en cours et en concertation avec les services régionaux.

Faciliter l'implémentation et le développement des entreprises est une priorité pour notre Commune. Nous avons mis en place des dispositifs d'accompagnement, en collaboration avec le « Guichet Économie locale » et « hub.brussels », afin de guider les entrepreneurs dans leurs démarches administratives et leur permettre d'accéder aux outils régionaux de soutien.

Dans le cadre du développement économique local, nous travaillons également sur la revitalisation des rez-de-chaussée commerciaux vacants, en particulier sur des axes stratégiques comme la rue Wayez ou le square Albert I^{er}, des projets de location d'espace communaux comme au parc Rauter, au parc Astrid ou des établissements au Vogelenzang. De plus, nous soutenons activement des projets de valorisation du savoir-faire local, comme « Made in Anderlecht », l'économie circulaire et les initiatives en maraîchage urbain.

Pour répondre à votre dernière question, la modernisation de l'administration communale est une démarche en constante évolution. Nous appliquons progressivement le principe du « Once Only », qui vise à éviter aux citoyens et entreprises de devoir soumettre plusieurs fois les mêmes informations.

En matière de transparence, toutes les informations sur les permis d'urbanisme sont accessibles via « Open Permit », permettant ainsi aux citoyens de suivre l'état d'avancement de leur dossier en ligne.

En conclusion, soyez assuré de notre volonté de moderniser et de simplifier les démarches administratives. Des avancées concrètes sont déjà en place, et nous poursuivons activement nos efforts pour optimiser les processus, tout en garantissant un service de qualité et conforme aux réglementations en vigueur.

Notre engagement est clair : améliorer l'accessibilité, la transparence et l'efficacité de nos services, afin de répondre aux attentes des citoyens et des acteurs économiques d'Anderlecht. Nous continuerons à travailler dans cette direction, avec pragmatisme et détermination.

Et comme l'ont très bien dit le groupe « PTB » lorsqu'il a repris l'exemple de Monsieur Moinil, qui a mis en lumière qu'aujourd'hui, faute de moyens, il est désarmé face à la tâche qu'il doit mener, je vous invite à reconsidérer votre position sur l'augmentation de l'additionnel puisque, si vous vous souvenez, sans moyen, on ne peut pas faire grand-chose !

A. HUSNAIN se dit ébahi par le délai moyen de 75 à 160 jours. Peut-on compter sur l'échevin pour répondre aux demandes de permis dans un délai de maximum 75 jours, cela afin de stimuler l'économie. Comme tous le sait, Anderlecht compte de nombreux logement insalubres dont la rénovation nécessite une certaine rapidité d'exécution.

Monsieur l'Echevin VANDYCK préciser qu'il en va d'une réglementation et qu'elle doit être suivie. Ici, il est question de la digitalisation et de la performance des services et donc de ce qui va être faite, l'objectif étant de se rapprocher du délai de 75 jours plutôt que de celui de 160 jours.